## Honoraires maximums TRANSACTION

(dont TVA 20,00 %)
En vigueur au 01/07/2025,
applicables aux mandats signés à compter de cette date

| |
|---|
| De 0 à 30.000 € = 3.500 TTC |
| De 30.001 € à 45.000 € = 4.500 TTC |
| De 45 001 € à 95.000 € = 10 % TTC |
| De 95.001 € à 135.000 € = 8 % TTC |
| De 135.001 à 165.000 €uros = 6 % TTC |
| De 165.001 € à 240.000 = 5 % TTC |
| De 240.001 € et + = 4,5 % TTC |

Sauf convention contraire, les honoraires sont à la charge du vendeur.

Les pourcentages s'appliquent sur le prix net vendeur

---

## Honoraires maximums LOCATION

### Barême Loi ALUR

- Visite : 8 €uros le m²
  Constitution dossier
  Rédaction Bail
- Frais d'état des lieux : 3 €uros le m²

### Charge bailleur et locataire

Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une convention particulière stipulée au mandat

---

## AVIS de VALEUR écrit : 150 €uros TTC

GRATUIT pour un avis de valeur verbal